



INFLATION : QUAND LES SPÉCULATEURS PROFITENT DE LA CRISE ALIMENTAIRE

Spéculation alimentaire : les crises se suivent et se ressemblent (trop)

Dans un contexte inquiétant d'inflation des prix alimentaires, le CCFD-Terre Solidaire et Foodwatch braquent les projecteurs sur les pratiques inacceptables des spéculateurs qui tirent profit de la crise et aggravent la précarité alimentaire, en France et dans le monde. Nouveaux chiffres à l'appui, tirés d'une analyse des rapports hebdomadaires de la Bourse de Paris (Euronext) et des publications les plus récentes sur le sujet, le CCFD-Terre Solidaire et Foodwatch montrent que la spéculation, invisible pour le grand public, tire les prix des matières premières agricoles - et de nos aliments - vers le haut. Malgré les alertes répétées des deux organisations à Emmanuel Macron et la mobilisation de près de 110.000 citoyens, les mesures de régulation pour limiter la spéculation excessive sur les marchés financiers se font toujours attendre.

CONTEXTE

En avril 2023, l'inflation des prix alimentaires a atteint + 15%¹ en France sur un an : 12% de hausse pour le pain, 20% pour les pâtes, 15% sur la viande et 29% pour les légumes frais. Les prix grimpent, en particulier suite à la flambée des cours des céréales en 2022. Déjà en nette augmentation à la sortie de la pandémie COVID-19, l'agression russe en Ukraine a propulsé les cours du blé à des niveaux records, à 440€ la tonne². Même si le cours du blé est redescendu³, la volatilité des prix et les crises qu'elle entraîne continuent d'impacter, en bout de chaîne, les ménages les plus modestes et les pays dépendants de ces importations.

Dans le monde, la faim continue de progresser : 9,8% de la population mondiale est sous-alimentée⁴, soit près d'une personne sur dix⁵. En France, on compte aujourd'hui 2,4 millions de personnes ayant recours à l'aide alimentaire, soit trois fois plus qu'il y a dix ans⁶. Ainsi, au Nord comme au Sud, **les Etats ne parviennent pas à garantir le droit à l'alimentation des populations** et à assurer leur accès à une alimentation saine et durable.



LE MANQUE DE RÉGULATION DES MARCHÉS EMPÊCHE LES ÉTATS DE GARANTIR LE DROIT À L'ALIMENTATION DE LEURS POPULATIONS

Mais la flambée des prix n'est pas uniquement la conséquence de la crise sanitaire et d'un événement géopolitique majeur. **Les acteurs qui dominent les marchés financiers des matières premières agricoles amplifient les effets des crises en spéculant sur la faim, et en tirent profit.** Une dérive bien trop connue, permise par la dérégulation progressive des marchés qui a offert un boulevard à la financiarisation de notre alimentation et à ses dérives.

Ces acteurs financiers - banques, fonds d'investissements, assurances et consorts, **spéculent en effet sur les matières premières alimentaires, et parient sur un sujet aussi crucial que celui de la sécurité alimentaire.**



70% DES ACHATS SUR LE MARCHÉ DU BLÉ ÉTAIENT EFFECTUÉS PAR DES ACTEURS FINANCIERS, ET 80% DES ACHATS ÉTAIENT PUREMENT SPÉCULATIFS

Pour la première semaine de juin 2022

D'après une analyse du CCFD-Terre Solidaire sur les cours du blé Matif, en juin 2022, près de **70% des achats sur le marché du blé étaient effectués par des acteurs financiers, et 80% des achats étaient purement spéculatifs.** Grands absents du débat sur l'inflation des prix alimentaires, les spéculateurs financiers y participent pourtant largement, en profitant d'un système opaque et dérégulé pour se faire du blé sur fond de crise alimentaire.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : à l'échelle mondiale, les dix plus gros fonds d'investissements présents sur les marchés financiers des céréales et du soja ont réalisé près de **2 milliards de dollars de profits** au premier trimestre 2022⁷, et les vingt plus grosses entreprises agro-alimentaires ont également réalisé des profits records sur les deux dernières années, en distribuant plus de **53 milliards de dollars à leurs actionnaires**⁸.



SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES, LES 20 PLUS GROSSES ENTREPRISES DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ONT DISTRIBUÉ 53 MILLIARDS DE DOLLARS DE PROFIT À LEURS ACTIONNAIRES

¹<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7614512>

²Le blé a atteint près de 440€ la tonne la semaine du 8 mars 2022, soit une augmentation de près de 70% depuis le début de l'année - https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/03/09/guerre-en-ukraine-alerte-sur-les-prix-record-du-ble_6116739_3234.html. Il a connu un nouveau pic à 438€ la tonne la semaine du 16 mai 2022, contre une cotation à 230€ la tonne en mai 2021

³Le 30 mai 2023, le cours du blé Euronext pour l'échéance de septembre 2023 est à 225€ la tonne. D'après France Agrimer, le coût de production d'une tonne de blé oscille autour de 200€ la tonne, pouvant atteindre, selon les années, 250€ la tonne :

https://www.franceagrimer.fr/content/download/66895/document/2021_06_15_Rapport_OFPM_2021.pdf

⁴<https://ccfd-terresolidaire.org/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-les-mots-de-la-faim/>

⁵<https://www.fao.org/publications/home/fao-flagship-publications/the-state-of-food-security-and-nutrition-in-the-world/2022/en>

⁶<https://www.banquealimentaire.org/etudes-profil-2023-qui-sont-les-personnes-accueillies-laide-alimentaire>

⁷Enquête Lighthouse, avril 2023, <https://www.theguardian.com/world/2023/apr/14/hedge-funds-profit-ukraine-war-food-price-surge> et <https://www.lighthousereports.com/investigation/exposed-the-hedge-funds-cashing-in-on-the-food-price-spike/> co-publié avec le Guardian : <https://www.theguardian.com/world/2023/apr/14/hedge-funds-profit-ukraine-war-food-price-surge>

⁸Ibid.



COMMENT LES ACTEURS FINANCIERS TIRENT-ILS PROFIT DE LA VOLATILITÉ DU MARCHÉ DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES ET DES CRISES ?

À partir des données publiques de l'Autorité des marchés financiers (AMF)⁹, le CCFD-Terre Solidaire a analysé l'évolution du poids des acteurs financiers sur les cours du blé Matif¹⁰, le marché à terme international de France, entre janvier 2020 et septembre 2022. Ont été comparées :

- └ les prises de positions (achats et ventes de lots de blé sur le marché) des acteurs commerciaux, par rapport à celles des différentes catégories d'acteurs financiers intervenant sur ce marché ;
- └ les parts d'achats et ventes qui étaient consacrées d'une part à des opérations de couverture de risques pour les opérateurs liés à la production et au marché réel du blé, et d'autre part les opérations imputées à de la spéculation.



LES MESURES DE RÉGULATION DES MARCHÉS N'ONT PAS SUFFI À LIMITER LES ACTIVITÉS SPÉCULATIVES DURANT LA CRISE

Premier constat : les mesures de régulation des marchés¹¹ n'ont pas suffi à limiter les activités spéculatives durant la crise de 2022. Comme en 2008 et en 2011, les crises alimentaires demeurent une opportunité de réaliser d'importants profits pour certains acteurs, une situation tout simplement inacceptable.

Second constat : un manque de transparence considérable - les données sont largement insuffisantes, et les indicateurs trop imprécis pour identifier l'ensemble des acteurs impliqués et évaluer, précisément, la part de leurs activités de spéculation dans l'évolution des prix à la hausse ou à la baisse :

- └ Comparer les positions ouvertes des acteurs d'une semaine à l'autre n'est pas satisfaisant, il faudrait disposer à minima de données quotidiennes sur les volumes échangés par type d'acteurs ;
- └ La qualité des données est insuffisante, l'opacité des différentes catégories d'acteurs ne permet pas de les distinguer dans les opérations et d'analyser leurs évolutions réelles sur les marchés.



MARCHÉS À TERME ET FINANCIARISATION DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES : EXPLICATIONS

Les marchés à terme sont des marchés parallèles aux marchés physiques, qui permettent de regrouper un grand nombre d'acteurs pour négocier à l'avance les prix de futures livraisons. Plutôt que d'y échanger des matières premières comme sur un marché classique, il s'y échange des contrats d'achat ou de vente de marchandise, à un volume et un prix fixé, pour une date ultérieure¹².

Ces *marchés papiers* ont vocation d'**assurance prix pour les acteurs commerciaux¹³**, qui couvrent ainsi leurs ventes ou achats futurs à des prix déterminés à l'avance. Si le système existe depuis longtemps, c'est dans les années 1990-2000 qu'il s'ouvre aux matières premières agricoles en France¹⁴, période à partir de laquelle on assiste à une dérégulation croissante des politiques agricoles et commerciales.

⁹En particulier les rapports hebdomadaire du COT (Commitment of Traders) ou *Commodities Reporting Contracts*, disponibles ici : <https://live.euronext.com/fr/product/commodities-futures/EBM->

¹⁰DPAR/cours-ble-de-meunerie-matif

¹¹Marché à terme international de France, devenu Euronext

¹²Notamment les limites de positions, imposant à chaque opérateur sur le marché une limite dans ses échanges d'achats ou de vente de lots de blé

¹³Il peut aussi s'y échanger des options, ou des swaps, voir : <https://agriculture.gouv.fr/vers-la-definition-dun-nouveau-cadre-de-regulation-des-marches-derives-de-matieres-premieres> agriculteurs, coopératives, négociants, entreprises agro-alimentaires ou fabricants d'aliments pour bétail

¹⁴Le blé arrive sur le Marché à terme international de France (Matif) en 1998

FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS À TERME : EXEMPLE D'UNE OPÉRATION MENÉE PAR UN AGRICULTEUR



Imaginons qu'un producteur de blé français veuille s'assurer de vendre sa récolte, deux mois avant les moissons : le Matif lui propose un prix de 300€ la tonne. L'agriculteur s'engage alors sur un contrat de vente sur le Matif à 300€/T, pour 50 tonnes de blé, à livrer dans deux mois.

▼
Cas de figure n° 1
*En deux mois, le prix du blé
a baissé à 250€/T*



+50 €/T

L'agriculteur rachète les contrats qu'il avait vendus sur le Matif, à 250€/T : il réalise un gain de $300 - 250 = 50$ €/T sur le marché à terme. Il vend ensuite son blé sur le marché physique, à 250€/T, et touche in fine 50€ (gains sur le marché à terme) + 250€ (vente sur le marché physique) = 300€/T de blé.



+50 €/T → TOTAL → **300** €/T

▼
Cas de figure n° 2
*En deux mois, le prix du blé
a augmenté à 350€/T*



-50 €/T

De la même façon, l'agriculteur rachète les contrats qu'il avait vendus sur le Matif, à 350€/T : il réalise une perte de $300 - 350 = -50$ €/T sur le marché à terme. Il vend ensuite son blé sur le marché physique, à 350€/T et touche, in fine, -50 (pertes sur le marché à terme) + 350 (vente sur le marché physique) = 300€/T de blé. Le marché à terme vient ainsi compenser les variations du marché physique.



-50 €/T → TOTAL → **300** €/T



EN SPÉCULANT DE MANIÈRE EXCESSIVE, CES ACTEURS CAPTENT UNE PARTIE DE LA VALEUR DE L'ALIMENTATION ET RÉALISENT DES PROFITS PARTICULIÈREMENT IMPORTANTS EN TEMPS DE CRISE.

La volatilité des prix des matières premières agricoles¹⁵ rend ce marché très attractif pour des activités de spéculation : plus les prix fluctuent, plus les acteurs financiers¹⁶ sur ces marchés peuvent effectuer des paris à la hausse, ou à la baisse, et empocher des gains. L'arrivée massive d'acteurs financiers sur ces marchés pose une question structurelle : **en spéculant de manière excessive, ces acteurs captent une partie de la valeur de l'alimentation et réalisent des profits particulièrement importants en temps de crise.**



L'INVESTISSEMENT MASSIF DES ACTEURS FINANCIERS PEUT CRÉER UNE HAUSSE ARTIFICIELLE DE LA DEMANDE ET TIRER LES PRIX VERS LE HAUT, AU DÉTRIMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les défenseurs de la dérégulation des marchés prétendent que ces opérations de spéculation sont nécessaires pour apporter suffisamment de liquidité au marché. Mais cet argument ne peut en aucun cas justifier la spéculation excessive observée sur les marchés des matières premières agricoles, et l'absence de règles suffisamment contraignantes. **Il se négocie aujourd'hui des volumes jusqu'à plusieurs dizaines de fois les volumes réels de marchandises existantes**, et le plafond (par opérateur) fixé par l'AMF¹⁷ est encore trop élevé pour limiter l'emballement des marchés. Ainsi, l'investissement massif des acteurs financiers sur des achats peut créer une hausse artificielle de la demande, et tirer les prix vers le haut de façon disproportionnée, au détriment de la sécurité alimentaire.



QUI MISE SUR LES MARCHÉS À TERME, EN PARTICULIER EN PÉRIODE DE CRISE ?

Créés à l'origine pour les acteurs commerciaux, les marchés à terme ont été largement investis par des acteurs financiers, dont la typologie demeure assez opaque. L'AMF définit trois catégories d'acteurs financiers : les entreprises d'investissement ou établissements de crédit, les fonds d'investissement, et les autres institutions financières. Ces acteurs représentent la grande majorité de la spéculation sur les marchés financiers.

Entre janvier 2020 et septembre 2022, ils sont passés d'un quart à près de la moitié des positions totales sur le marché du blé européen, allant jusqu'à représenter 70% des positions à l'achat, début juin 2022. Leurs prises de positions totales ont augmenté de 140% sur cette période, et jusqu'à +163,5% pour les achats.



Les entreprises d'investissement ou établissements de crédit : entre janvier 2020 et septembre 2022, leurs achats spéculatifs ont augmenté de +870% et représentaient près d'un tiers des positions à l'achat spéculatives totales.

Les fonds d'investissements : sur la même période, leurs achats spéculatifs ont augmenté de +96,8%

Les autres institutions financières : durant la pandémie COVID-19, elles ont massivement spéculé à l'achat (+138% entre janvier 2020 et janvier 2021), mais leur poids est relativement faible ensuite.



Acteurs commerciaux - liés au marché physique : entre janvier 2020 et septembre 2022, ils sont passés de 77% à 56% des positions totales du marché, avec une baisse particulièrement importante sur les prises de positions à l'achat : -39,5%, activités de couverture de risque et de spéculation confondues.

¹⁵L'alimentation n'est pas un marché comme un autre : l'offre dépend des événements climatiques, sécheresses, inondations, maladies, que l'on ne peut pas maîtriser, et fait face à une demande relativement inélastique. On ne peut aisément substituer un aliment par un autre : les processus de transformation agro-alimentaires ne le permettent pas toujours et surtout, ils n'ont pas la même valeur nutritionnelle, organoleptique ou culturelle, on ne peut modifier les habitudes alimentaires à chaque crise.

¹⁶La place croissante des investisseurs financiers sur le marché des matières premières résulte notamment de l'émergence dans les années 2000 de nouveaux types de supports d'investissement, comme les fonds indiciels cotés. D'après la Commission Européenne, les investissements des acteurs financiers sur les matières premières sont passés de 13 milliards d'euros en 2003 à près de 205 milliards d'euros en 2008 : [http://aei.pitt.edu/38031/1/COM_\(2011\)_25.pdf](http://aei.pitt.edu/38031/1/COM_(2011)_25.pdf)

En juin 2022, 80% des achats sur le blé Matif étaient des achats spéculatifs (sources : rapports du COT Euronext)

¹⁷Voir <https://www.afte.com/lamf-revise-les-limites-de-position-applicables-sur-les-derives-de-matieres-premieres-agricoles-0>



Évolution du poids des acteurs financiers sur le marché du blé européen entre 2020 et 2022

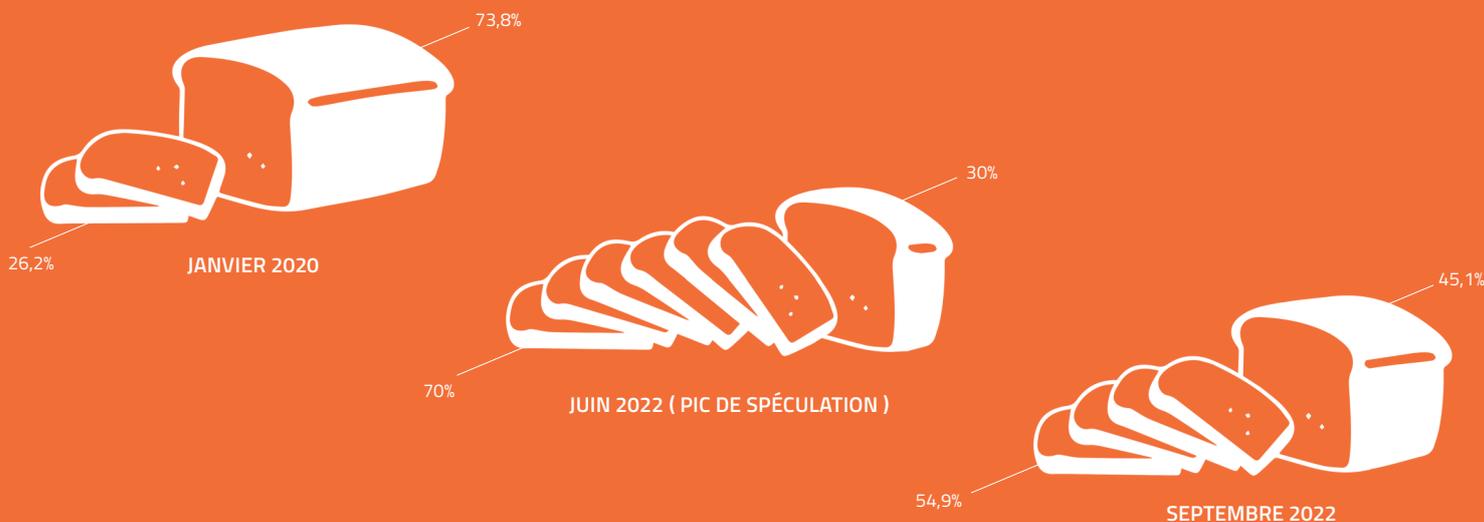
**DÉBUT JUIN 2022,
PRÈS DE 80% DES PRISES DE POSITIONS
À L'ACHAT ÉTAIENT SPÉCULATIVES**



Part des acteurs commerciaux sur le marché (prises de positions à l'achats)



Part des acteurs financiers sur le marché (prises de positions à l'achats)



QUELLES CONSÉQUENCES EN PRATIQUE ?



LES PAYS RENDUS DÉPENDANTS DES IMPORTATIONS DE CÉRÉALES SONT CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS POUR NOURRIR LEUR POPULATION, EN PARTICULIER AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DE L'EST

D'une part, les marchés à terme perdent leur objet social de couverture du risque prix. D'autre part, les comportements des acteurs financiers sur les marchés influencent le prix des matières premières agricoles, au-delà de l'offre et la demande réelle, ou même de la valeur de ces matières (coûts de production, qualité environnementale, etc.) qui constituent pourtant la base de notre alimentation.



Pour les opérateurs commerciaux sur les marchés :

les fortes variations des cours et le comportement imprévisible des acteurs financiers perturbent les acteurs commerciaux : le marché devient incompréhensible et toute participation plus coûteuse et plus risquée.



Pour les populations :

le prix des matières premières agricoles sur les marchés à terme impacte les prix alimentaires. Le prix du panier alimentaire pèse de plus en plus dans les dépenses des ménages et rend leur quotidien financièrement intenable. Les populations les plus précaires se tournent davantage vers l'aide alimentaire, et les pays rendus dépendants des importations de céréales sont confrontés à des difficultés pour nourrir leur population¹⁸, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique de l'Est. Au-delà de ces régions, la volatilité des prix se répercute sur d'autres marchés : maïs, riz, soja...

¹⁸En Afrique de l'Est, jusqu'à un tiers de la consommation de céréales provient du blé ou de produits à base de blé, dont 84% sont importés (en grande partie de l'Ukraine et de la Russie), le prix du pain a augmenté de 70% au Liban et quasiment doublé au Soudan (source : rapport IPES Food, Another perfect storm, 2022)

CONCLUSIONS



En période de crise, la spéculation alimentaire est en nette hausse et amplifie les variations de prix : en pariant massivement sur une hausse des prix, les spéculateurs financiers déclenchent de fait ce que les économistes appellent une *prophétie auto-réalisatrice*¹⁹.



Tel qu'il est conçu, le système permet aux acteurs financiers de tirer profit des crises en amplifiant la hausse des prix, et de capter ainsi la valeur de l'alimentation, au moment même où elle devient plus difficile d'accès.



Les responsables politiques n'ont pas su tirer les leçons des crises précédentes et avoir le courage de mieux réguler les marchés des matières premières agricoles, quand dans le même temps, le développement des outils informatiques, du trading algorithmique²⁰ et du trading à haute fréquence²¹ pose la question d'un niveau de régulation renforcé.

NOS DEMANDES, LARGEMENT SOUTENUES PAR LES CITOYENNES ET LES CITOYENS²²

1 Baisser sérieusement les limites de position afin de stopper la spéculation excessive



Les limites de positions plafonnent, par acteur, les volumes d'échanges réalisés sur les marchés financiers. Les limites actuelles sont trop élevées et peuvent être contournées par les sociétés qui disposent de plusieurs filiales, et augmentent ainsi leurs quotas. Ces limites doivent être baissées et les contrôles renforcés.

2 Exclure les investisseurs financiers qui spéculent de façon excessive des marchés sur les matières premières agricoles, ou restreindre leur accès à minima



Il faut limiter la capacité des investisseurs institutionnels et des fonds de placement à spéculer sur ces marchés. A minima il est indispensable d'augmenter les dépôts de garanties et appels de marge - cautions versées pour accéder au marché - qui leur sont demandés.

3 Rendre les marchés plus transparents



L'opacité des marchés et le manque de transparence sur les opérations rend extrêmement difficile l'évaluation du rôle de la spéculation dans la hausse des prix alimentaires. Les rapports fournis par l'AMF²³ ne fournissent pas suffisamment d'informations, ni en quantité (données hebdomadaires) ni en qualité (anonymisation des opérateurs, opacité des catégories d'acteurs, desquelles on ne distingue même pas les fonds indiciels²⁴). Il faut réviser le cadre d'analyse des marchés, des acteurs et des activités, pour que les données publiées soient plus qualitatives et accessibles.

Le droit à la transparence s'applique aussi aux marchés physiques : les opérateurs qui commercialisent des matières premières alimentaires doivent rendre public l'état de leurs stocks pour éviter la panique sur les marchés.

Le manque de transparence entretient un climat d'impunité dans lequel s'épanouissent les spéculateurs, au détriment de notre sécurité alimentaire.

¹⁹En 2014 déjà, 3/5 des professionnels de la bourse interrogés à ce sujet confirmaient que la spéculation entraînait les prix à la hausse : <https://www.foodwatch.org/fr/actualites/2014/speculation-et-faim-dans-le-monde-sont-liees-confirment-75-des-professionnels-de-la-bourse>

²⁰Des algorithmes sont développés pour déclencher automatiquement des opérations d'achats ou de ventes : cela pose la question de l'amplification des comportements de mimétisme (des achats déclenchés précisément parce que d'autres achats ont été déclenchés).

²¹Avec le trading à haute fréquence, les lots peuvent être échangés en un millionième de seconde

²²Notre pétition, soutenue par plus de 100 000 citoyens.ne.s : <https://www.foodwatch.org/fr/sinformer/nos-campagnes/politique-et-lobbies/lobbies-et-multinationales/stop-aux-speculateurs-de-la-faim-alimentons-les-gens-pas-les-profits-speculation-alimentaire/>

²³Lien vers les rapports COT : <https://live.euronext.com/fr/product/commodities-futures/EBM-DPAR/contract-specification>

Ces rapports fournissent néanmoins plus d'informations que sur le marché de Chicago, où l'obligation de déclarer ne se déclenche qu'au-delà d'un certain seuil de prises de positions.

²⁴ou Index Fonds, qui représentent près de la moitié des positions longues sur le marché de Chicago – cf enquête Lighthouse

À QUELS NIVEAUX AGIR ?

Aux niveaux français et européen :

La France doit encourager une réforme ambitieuse de la Directive européenne sur la régulation des marchés financiers, MIFID 2. **Elle doit peser dans les trilogues en cours, pour encourager l'adoption de mesures de régulation plus ambitieuses.**

Au niveau international :

L'instance onusienne chargée des questions de sécurité alimentaire, le CSA, doit être financée et renforcée pour assurer son rôle et engager un travail de fond sur la question de la régulation des marchés des matières premières agricoles.

Les autres instances comme le G7 ou le G20 doivent prendre des engagements clairs pour encadrer la spéculation alimentaire.



Malgré la mobilisation de plus de 100 000 citoyen.nes via la pétition lancée par Foodwatch et le CCFD-Terre Solidaire, l'heure est à l'inaction politique puisqu'aucune mesure ambitieuse n'a été prise pour limiter ces abus. Nous avons interpellé E. Macron²⁵ dans une lettre ouverte, en pointant du doigt les risques de présenter des multinationales agro-alimentaires comme principales solutions à la crise actuelle, sans exiger d'engagements de leur part, comme celui de ne pas contribuer aux dérives de la spéculation alimentaire.

Si la responsabilité et l'urgence est avant tout politique, afin de renforcer les mesures de régulation des marchés des matières premières agricoles, il est aussi important d'exiger un renversement de la charge de la preuve : les acteurs financiers et les multinationales agro-alimentaires doivent s'engager à ne pas contribuer aux dérives d'une spéculation excessive sur l'alimentation, à être transparentes sur leurs opérations et démontrer que leurs activités ne nuisent pas à la sécurité alimentaire.

²⁵https://www.foodwatch.org/fileadmin/-FR/Documents/Lettre_foodwatch_Emanuel_Macron_Speculation_Novembre_2022.pdf

AUTEURS :

Lorine Azoulai, Karine Jaquemart et Jean-François Dubost

CONTACT :

info@foodwatch.fr

l.azoulai@ccfd-terresolidaire.org

Conception graphique : Charlie Coulot



**TERRE
SOLIDAIRE**

ccfd-terresolidaire.org

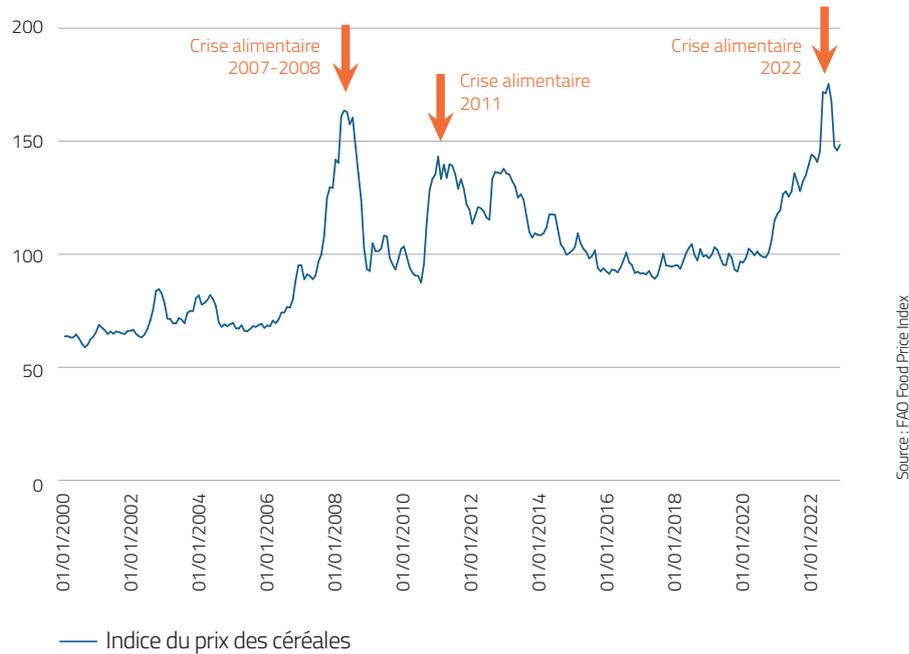
foodwatch

foodwatch.fr

ANNEXES

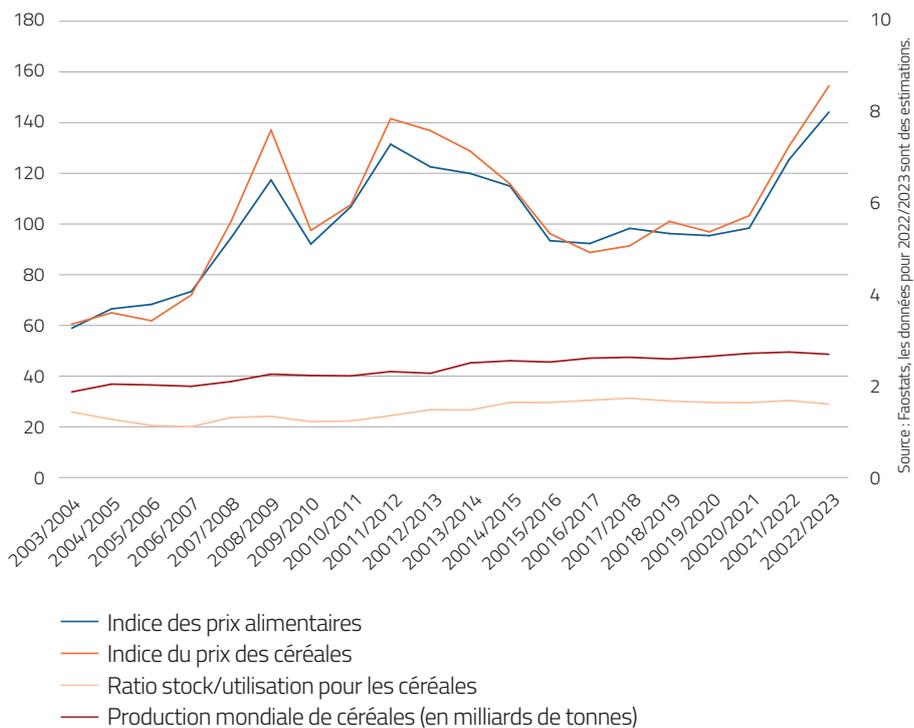
GRAPHIQUE 1

Évolution du prix des céréales sur les marchés internationaux depuis le 1^{er} janvier 2000



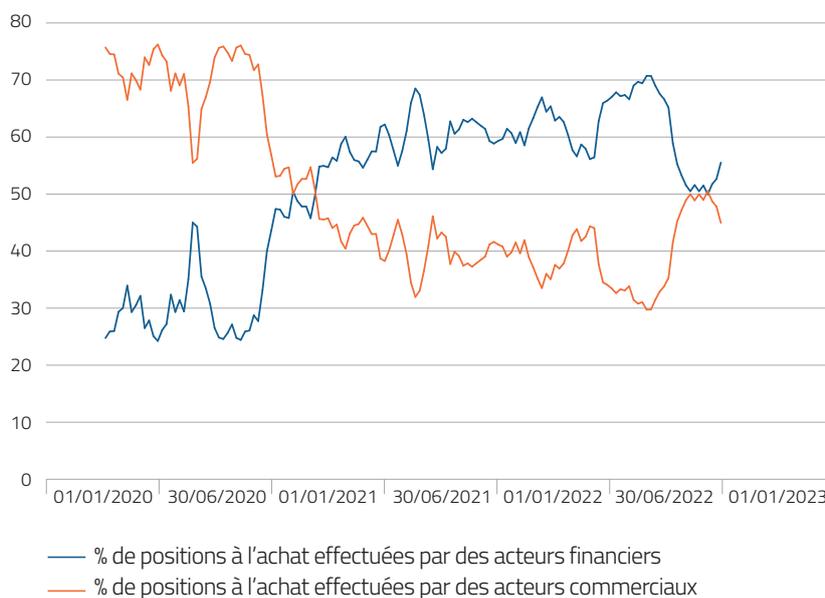
GRAPHIQUE 2

Évolutions comparées de la production de céréales, du ratio utilisation / stock des céréales et des prix alimentaires à l'échelle mondiale



GRAPHIQUE 3

Évolution par types d'acteurs des prises de position à l'achat sur les cours du blé Matif



Source : calcul des auteurs, à partir des données issues des rapports du COT publiés par Euronext

GRAPHIQUE 4

Évolution par types d'acteurs des prises de position spéculatives à l'achat sur les cours du blé Matif (en nombre absolu)



Source : calcul des auteurs, à partir des données issues des rapports du COT publiés par Euronext.